



Décision du Maire N° 13/2012

Nos réf : PK/JD/DB/MCR

Objet : Signature de la Convention d'intervention de la Compagnie GAKOKOE à l'école primaire Champerriet pour la création d'un spectacle de théâtre

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 02 novembre 2010 (Sous-Préfecture le 24 novembre 2010) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Monsieur le Maire est autorisé à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

DECIDE

Article 1^{er} : La signature de la Convention entre la Ville et la Compagnie GAKOKOE sise à Montbéliard (25) s'engageant à assurer la création et la mise en scène d'un spectacle de théâtre à l'école primaire Champerriet. La prestation pour l'année scolaire 2011/2012, sur 20 séances est d'un montant de 1 140,00 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

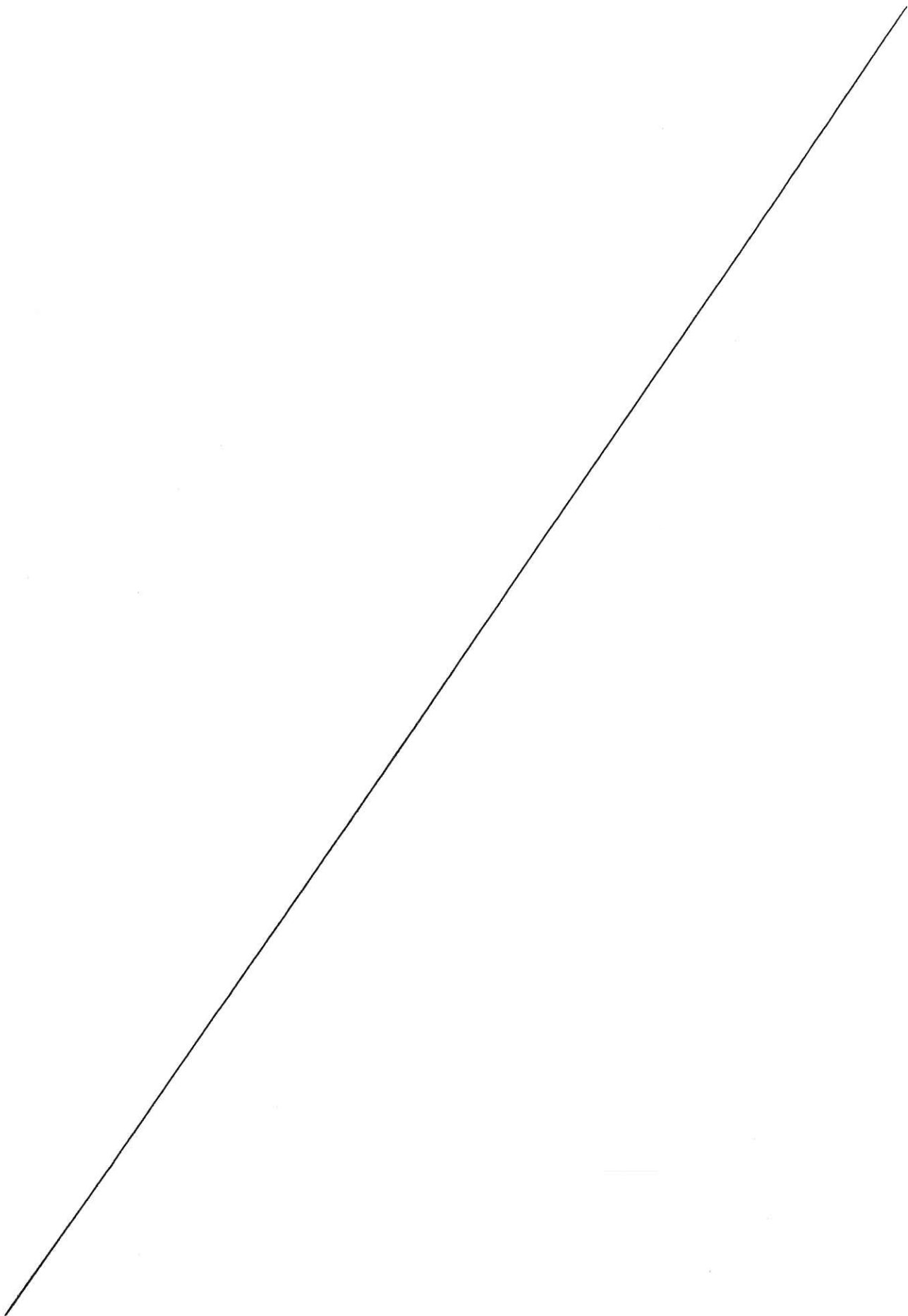
Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de Montbéliard.



Fait à Bavans le 13 août 2012

**Le Maire
Pierre KNEPERT**







CONVENTION

ENTRE LES SOUS SIGNES

RAISON SOCIALE : COMPAGNIE GAKOKOE
NUMERO DE SIRET : 419 156 443 000 30 APE: 9001 Z
LICENCE : Licences N° 1-1052222 / 2-1052223/ 3-1052224
ADRESSE : 8, rue Contejean
25200 Montbéliard
TELEPHONE : 03 81 91 22 83
REPRESENTE PAR : ADAM Patrice
QUALITE : PRESIDENT

ET

RAISON SOCIALE : Mairie de Bavans
NUMERO DE SIRET :
LICENCE :
ADRESSE : 1, Rue des Fleurs
25550 BAVANS
TELEPHONE :
REPRESENTE PAR : Pierre KNEPPERT
QUALITE : MAIRE

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

SOUS-PREFECTURE

16 AOUT 2012

MONTBELIARD

ARTICLE 1 : OBJET

La Compagnie Gakokoé en la personne de Gaëtan Noussouglo, s'engage à assurer la création et la mise en scène d'un spectacle de théâtre. Ces interventions sont à destination de 2 classes de l'établissement.

ARTICLE 2 : DUREE

Les ateliers dureront 1 h par séance et par classe, soit 2 X 10 h - pour un total de 20h
Ces ateliers se dérouleront durant l'année scolaire 2011/2012 suivant un calendrier arrêté de commun accord entre les enseignantes et l'artiste, entre janvier à juin.

ARTICLE 3 : PRIX

Le tarif horaire convenu est de 57 € TTC

L'école s'engage à verser à la compagnie, en contre-partie de ce qui précède, sur présentation de facture, la somme de:

1 065,42 € HT + TVA 7 %

74,58 € soit

1 140,00 € TTC

ARTICLE 4 : REGLEMENT

Le montant total dû sera réglé par la mairie à la "Compagnie Gakokoé" à l'issue du spectacle par virement ou par chèque bancaire à l'ordre de la compagnie.

ARTICLE 5 : LITIGE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Montbéliard, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...)

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Fait à Montbéliard, le
En 2 exemplaires.

7 juin 2012

LA COMPAGNIE GAKOKOE
COMPAGNIE GAKOKOE
18, rue Contejean
25200 MONTBELIARD
Tél./Fax 03 81 91 22 83

LA MAIRIE DE BAVANS

Christine MORENO
N. de la pointe "vie scolaire"
Christine MORENO.
(DOU)

SOUS-PREFECTURE

16 AOUT 2012

MONTBELIARD